

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Josée Millette](#)

<https://www.cadre21.org/membres/6c84b539d95b5ed277400454>

Date d'obtention : 2020-11-06 18:47:08

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La cueillette d'informations va nous indiquer les interventions à suivre par la suite. L'accompagnement du jeune, lui expliquer les étapes et le soutien que l'on peut lui offrir et ce malgré l'intervention policière qui peut parfois être anxiogène.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il est important de bien suivre les étapes afin de bien poursuivre la bonne intervention et ainsi éviter les erreurs qui pourraient nuire à l'élève.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour moi, la cueillette d'informations peut être intimidante et gênante pour l'élève. Faut bien choisir nos termes et éviter le jugement.